

## CONTRAT DE VILLE DE PAMIERS

-----

### **AVENANT N°4 à la convention signée le 4 juillet 2016 de mise en œuvre de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) de PAMIERS**

Entre les soussignés,

**L'Etat,**

Représenté par le Préfet de l'Ariège, Simon BERTOUX

Et

**La Commune de Pamiers,**

Représentée par son Maire, Frédérique THIENNOT

Et

**La Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées,**

Représentée par son Président, Alain ROCHET

Et

**ALOGEA**

Représenté par son Directeur Général, David SPANGHERO

**Vu** l'article 1388 bis du Code général des Impôts,

**Vu** la Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

**Vu** L'article 68 de la loi n° 2022-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a prolongé jusqu'en 2023 le dispositif d'abattement de TFPB,

**Vu** la convention de mise en œuvre de l'abattement de la TFPB dans le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), signée le 4 juillet 2016

**Il est convenu de procéder à la signature du présent AVENANT n° 4 :**

#### **Article 1 : MODIFICATION DE LA DURÉE DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB**

Les signataires acceptent par le présent avenant de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 la convention signée le 4 juillet 2016 de mise en œuvre de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le Quartier prioritaire de la politique de la ville de PAMIERS.

## Article 2 : MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Par le présent avenant, les signataires procèdent à l'actualisation du programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB :

- Le bilan de la programmation 2021-2022 est approuvé.
- La programmation 2023-2024 et les montants afférents sont arrêtés et validés par les signataires.

Les tableaux présentés en Annexe 1 annulent et remplacent ceux figurant dans l'Avenant n° 3

Toute évolution dans la consistance de la présente convention jugée importante par l'un ou l'une des signataires devra faire l'objet d'un avenant.

Fait le .....

Pour l'**Etat**  
Le Préfet de l'Ariège,  
Simon BERTOUX

Pour la **Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées**  
Le Président, Alain ROCHET

Pour **ALOGEA**  
Le Directeur Général, David SPANGHERO

Pour la **Commune de Pamiers**  
Le Maire, Frédérique THIENNOT



## ANNEXE 1 : Etat des lieux des programmes d'actions dans le cadre de la TFPB

Reliquat TFPB 2021-2022	-6 948 €	6 046 €
Montant dégrèvement 2023	12 994 €	

Effort financier du bailleur sur 2021-2022	6 948,00 €
--	------------

### TFPB ALOGEA - Pamiers - Programmation 2023

CoTECH 22/01/2024

AXE	Actions	Calendrier	Montant prévisionnel 2023	Montant consommé en 2023	Différence entre prévision et réel	% de valorisation si action de renforcement de gestion
<b>A. Renforcement de la présence du personnel de proximité</b>	A1. Coordonnateur HLM de la gestion de proximité	2023	1 000,00 €	1 004,70 €		
	B1. Renforcement nettoyage (avec clause d'insertion)	2023	1 200,00 €	1 200,00 €		
<b>B. Sur entretien</b>	B2. Intervention technique supplémentaire	2023	1 200,00 €	682,00 €		
	C1. Concertation, sensibilisation des locataires	2023	2 000,00 €	/		
<b>C. Animation, lien social, vivre ensemble</b>	C2. Action d'accompagnement social spécifiques (CESF)	2023	800,00 €	816,00 €		
	D1. Travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	2023	4 000,00 €	2 685,67 €		
<b>D. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service</b>	D2. Surcouts de remise en état de logements	2023	2 500,00 €	7 218,00 €		
	<b>TOTAUX</b>		<b>12 700,00 €</b>	<b>13 606,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Effort financier du bailleur	-7 560,37 €
------------------------------	-------------

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240409-24\_17329-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Reliquat TFPB 2023	-7 560 €	3 990 €
Montant dégrèvement 2023	11 550 €	

Effort financier du bailleur sur 2021-2022	6 948,00 €
--	------------

AXE	Actions	Calendrier	Montant prévisionnel 2024	Montant consommé en 2023	Différence entre prévision et réel	% de valorisation si action de renforcement de gestion
A. Renforcement de la présence du personnel de proximité	A1. Coordonateur HLM de la gestion de proximité	2024	1 000,00 €			
B. Sur entretien	B1. Renforcement nettoyage (avec clause d'insertion)	2024	2 500,00 €			
	B2. Intervention technique supplémentaire	2024	2 500,00 €			
C. Animation, lien social, vivre ensemble	C1. Concertation, sensibilisation des locataires	2024	2 000,00 €			
	C2. Action d'accompagnement social spécifiques (CESF)	2024	816,00 €			
D. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	D1. Travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	2024	2 800,00 €			
	D2. Surcouts de remise en état de logements	2024	2 500,00 €			
<b>TOTAUX</b>			<b>14 116,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Effort financier du bailleur	-10 126,37 €
------------------------------	--------------